



Monsieur Daniel GENDRY MAIRIE DE NIAFLES 2. Route de la Selle Craonnaise 53400 NIAFLES

Changé, le 22 août 2024

Objet : Avis de levers terrestre pour le PCRS vecteur

La réforme « anti-endommagement de réseaux » a pour objectif de réduire les accidents lors de travaux à proximité de réseaux enterrés. Dans ce cadre, chaque commune doit disposer au plus tard au 1er janvier 2026 d'un fond de plan très précis avec des éléments de repérage de la voirie pour la transmission aux déclarants de travaux des données de localisation des réseaux, le Plan corps de rue simplifié (PCRS).

Territoire d'énergie Mayenne est le responsable de la mise en œuvre du PCRS sur l'ensemble du territoire de la Mayenne, en partenariat avec le Conseil départemental et l'EPCI dont votre commune est membre.

Le PCRS est produit à partir de levés topographiques de terrain, via des véhicules équipés d'outils spécialisés ou via l'intervention de géomètres-topographes.

Le groupement KADRAN-BEPi a été missionné pour réaliser ces opérations sur votre commune du 23/09/2024 au 31/10/2024 (6 semaines sans précipitations).

Dans ce cadre, cette société va circuler sur l'ensemble du territoire de votre commune, pour effectuer des relevés de la voirie à l'aide de différents moyens de locomotion.

Afin de faciliter leur travail de terrain, nous vous remercions de bien vouloir informer vos administrés de cette intervention par voie d'affichage.

Les services de TE53 restent bien évidemment à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Richard CHAMARET Président Territoire d'énergie Mayenne